

Agenda 21 Plérin	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
Action 12 : Conforter la gestion différenciée des espaces verts communaux	
Contexte	<p>La gestion différenciée a pour objectif d'intégrer un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. Elle consiste à adapter les interventions en fonction des caractéristiques géographiques, écologiques et paysagères, de la fréquentation et des intentions d'évolution du site.</p> <p>Différentes actions sont menées par le service espaces verts de la commune de Plérin : méthodes alternatives à l'emploi des pesticides, création de zones refuges de biodiversité par fauche tardive automnales, récupération d'eau de pluie... L'ensemble des jardiniers ont été formés à ces nouveaux modes de gestion en 2008 et les ont mis en application dès la saison suivante.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Accueillir la biodiversité en ville et protéger les milieux contre les pollutions
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie, - favoriser la fréquentation d'espaces verts de qualité, - sensibiliser la population aux nouveaux modes de gestion et à l'acceptation des herbes folles.
	Economique : optimiser les coûts d'entretien, tant matériels qu'humains.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions, animations et formations engagées. - Mettre en place une plaquette d'information à diffuser largement auprès du public, des affiches et/ou des panneaux d'information. - Cartographie et formalisation d'un plan de gestion des espaces verts communaux adapté aux caractéristiques de chaque espace.
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Associations locales et personnes ressources pour les animations, - Saint-Brieuc Agglomération.
Calendrier prévisionnel	2012
Budget prévisionnel	Intégré au budget de fonctionnement
Indicateurs de suivi	Surfaces d'espaces verts par mode de gestion
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un atlas de la biodiversité partagé avec la population. (Action 10) - Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11) - Viser le zéro pesticides sur la voirie et les espaces publics. (Action 13) - Economiser l'eau sur le patrimoine communal et favoriser la récupération d'eau pluviale. (Action 14) - Informer et sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)